

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 Juin 2023

MAIRIE de DICONNE

Sur convocation en date du 20 Juin 2023 de **Mr COULON Robert**, le Maire

- ⇒ Membres afférents au conseil municipal : 9
- ⇒ Membres en exercice : 9
- ⇒ Membres présents : 7
- ⇒ Membres représentés : 2
- ⇒ Membres excusés : 0



La séance est ouverte à 20h00 par :

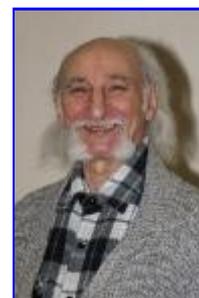
- Monsieur **Robert COULON**, Maire de DICONNE

Présents :

**Robert COULON, Marion SAVOY, Daniel COLAS,
Maryse DUFOUR, Roger BERGERAS, Thomas MAURY, Christiane POCOBELLO**

Représentés :

Jean-Marc JULLIEN représenté par Madame **Christiane POCOBELLO**
Sylviane BRISET représentée par Madame **Christiane POCOBELLO**



SECRETARIAT de SEANCE :

- Monsieur **Roger BERGERAS**, est désignée secrétaire de séance.

1 - Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 07 Avril 2023 :

Approuvé à l'unanimité

2 - Délibération 2023-15 concernant la délégation de signature de l'avenant ' de la convention de délégation de la compétence transport scolaire avec la région pour les élèves de 1^{er} degré :

Elle est votée à l'unanimité

3 - Délibération 2023-16 : Délégation portant désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de Saône et Loire (loi 3DS du 21 Janvier 2022) :

Elle est adoptée à l'unanimité

4 - : Délibération 2023-17 concernant les tarifs des inscriptions et des repas de la randonnée pédestre :

- **Inscription randonnée : 5 €**

- **Repas adultes : 15 € et enfants de moins de 12 ans : 5 €**

Approuvée à l'unanimité des membres présents



5 - Délibération 2023-18 concernant l'approbation du rapport annuel de l'exercice 2022 du syndicat intercommunal des eaux de Bresse Nord :

Approuvée à l'unanimité des membres

Le prix de l'eau a subi une hausse de + 6.40 % en 2023

6 - Délibération 2023-19 pour instituer une taxe d'aménagement, fixer le taux à 2 % et exonérer les abris de jardin :

Approuvée à l'unanimité des membres

7 - Délibération 2023-20 :

Décision modificative votée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30



Le Secrétaire de Séance
Mr Rober BERGERAS

Le Maire
Mr Robert COULON